

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 66 (1969)
Heft: 10

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOCIÉTÉ ROMANDE D'APICULTURE

Canton de Neuchâtel

MISE SOUS SÉQUESTRE

Vu l'apparition d'un foyer de loque américaine au Bois-de-Croix, entre Couvet et Travers ;

l'Office vétérinaire cantonal et l'Inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. Les territoires communaux de Couvet et de Travers sont mis sous séquestre.

Article 2. Dans les régions sous séquestre, tout trafic d'abeilles ainsi que tout changement d'emplacement des colonies sont interdits.

Neuchâtel, le 8 août 1969

L'inspecteur cantonal
des ruchers :

J.-P. Gobbo

Le vétérinaire cantonal :

Docteur Staehli

LEVÉE DE SÉQUESTRE

Vu l'amélioration de la situation sanitaire en ce qui concerne l'acariose et la loque américaine ;

l'Office vétérinaire cantonal et l'inspectorat cantonal des ruchers,

décident :

Article premier. Le séquestre décrété les 26 juillet 1966, 8 août 1966 et 3 avril 1967 est levé sur les territoires communaux de La Chaux-de-Fonds et des Planchettes.

Article 2. Par contre le séquestre est maintenu sur les communes suivantes : Lignières, Le Landeron, Cressier, Enges, Cornaux, les hameaux de Voëns et du Maley s/ St-Blaise, La Coudre (Neuchâtel), Môtiers, Buttes, la Côte-aux-Fées, Couvet et Travers.

Neuchâtel, le 8 août 1969

L'inspecteur cantonal
des ruchers :

J.-P. Gobbo

Le vétérinaire cantonal :

Docteur Staehli

L'AGENDA APICOLE ROMAND

A l'imprimerie Häsler à 2024 Saint-Aubin Neuchâtel, on se pré-occupe déjà de mettre à disposition des apiculteurs, un agenda pour 1970 si possible amélioré.

Les éventuelles suggestions seront acceptées avec plaisir par Monsieur J.-L. Häsler, imprimeur, qui adresse d'avance ses remerciements aux collaborateurs de ce très utile auxiliaire de l'apiculteur.

Rédaction.

Maladies des abeilles en août 1969

Loque américaine

| <i>Canton/district</i> | <i>Localité</i> | <i>Cas</i> | <i>Canton/district</i> | <i>Localité</i> | <i>Cas</i> |
|------------------------|-----------------------------------|------------|------------------------|-----------------|------------|
| <i>Argovie</i> | | | <i>Soleure</i> | | |
| Laufenbourg | Oberhof | 2 | Balsthal-Gäu | | |
| Lenzbourg | Möriken-Wild. | | Gösgen | | |
| <i>Berne</i> | | | <i>Tessin</i> | | |
| Bienne | Vingelz | 2 | Bellinzona | | |
| Büren | Arch | 1 | Leventina | | |
| Berthoud | Krauchthal | 1 | Locarno | | |
| | Wynigen | 1 | | | |
| Fraubrunnen | Utenstorf | 1 | <i>Thurgovie</i> | | |
| Laufon | Wahlen | 1 | Bischofszell | | |
| Nidau | Douanne | 1 | | | |
| Haut-Simmental | Zweisimmen | 1 | <i>Zurich</i> | | |
| Franches Montagnes | Bois-Derrière, Com. Montfaucon | 1 | Andelfingen | | |
| Moutier | Grand-Val | 1 | Bülach | | |
| La Neuveville | Les Esserts | 1 | Zurich | | |
| Porrentruy | Lamboing | 1 | | | |
| | Buix | 1 | <i>Fribourg</i> | | |
| | Chevenez | 1 | Sarine | | |
| <i>Grisons</i> | | | Singine | | |
| Inn | Scuol | 1 | | | |
| <i>Lucerne</i> | | | <i>Neuchâtel</i> | | |
| Entlebuch | Flühli | 1 | Val de Travers | | |
| Hochdorf | Römerswil | 1 | | | |
| Lucerne | Ebikon | 1 | <i>Valais</i> | | |
| | Adligenswil | 1 | Sierre | | |
| Willisau | Luthern | 1 | | | |
| <i>Saint-Gall</i> | | | <i>Vaud</i> | | |
| U. Toggenburg | Jonschwil | 1 | Aigle | | |
| <i>Schwyz</i> | | | Cossonay | | |
| Schwyz | Steinen | 1 | Moudon | | |
| | | | Nyon | | |
| | | | La Vallée | | |
| | | | Vevey | | |
| | | | | | |

Loque européenne

| | | | | | |
|----------------|-----------|---|-----------------|--|--|
| <i>Argovie</i> | | | <i>Plessur</i> | | |
| Lenzbourg | Lenzbourg | 1 | Vorderrhein | | |
| <i>Berne</i> | | | | | |
| Nidau | Douanne | 1 | <i>Fribourg</i> | | |
| Signau | Ranflüh | 1 | Glâne | | |
| <i>Grisons</i> | | | | | |
| Albula | Bergün | 1 | Gruyère | | |
| | | | | | |

Section apicole du Liebefeld.

LE COMPTOIR SUISSE DE LAUSANNE DE 1969

C'est avec un éclat particulier que le Comptoir suisse a célébré son cinquantenaire.

Il fallait marquer l'étape. Cinquante années de labeur, d'efforts continuels pour toujours améliorer, perfectionner et être à l'avant-garde des progrès dans les différents secteurs de l'économie nationale, représentent un grand volume d'actions énergiques et durables.

Tendre toujours à mieux faire dans un monde en constante évolution n'est certes pas chose facile, mais l'impulsion donnée à l'économie romande et suisse par la grande foire de Lausanne est bien la justification de la nécessité de sa présence.

Au-delà de nos frontières, elle se fait connaître également. L'accueil qu'elle réserve chaque année depuis 1945 aux différents pays étrangers admis en qualité « d'hôtes d'honneur », permet une prise de contact directe et conséquemment une amélioration des relations commerciales, artisanales et culturelles.

Cette année, la Tchécoslovaquie et le Mexique ont exposé leurs différents produits.

La Tchécoslovaquie. Pour la première fois, la Tchécoslovaquie exposait à Lausanne. Son pavillon offrait une diversité remarquable des branches de l'économie nationale : tourisme, porcelaine, verrerie avec le fameux cristal de Bohême, textiles synthétiques, meubles, bijoux en verre et métal, etc., etc.

La foire de Lausanne a revêtu pour la Tchécoslovaquie un attrait particulier et il a fallu limiter le nombre d'articles que les entreprises voulaient exposer, faute de place. **Le miel**, absent au pavillon a été probablement touché par cette mesure, l'apiculture étant à l'honneur dans ce pays.

Le Mexique. On dit que c'est le rayonnant soleil mexicain qui caractérise ce climat d'éternel printemps. Que n'avons-nous le privilège, nous gens de la libre Helvétie, de bénéficier d'un tel soleil et d'un éternel printemps ! La nature est généreuse envers l'abeille et les produits les plus divers sont cultivés.

L'artisanat est fortement mis en évidence : poteries de toutes couleurs, céramiques, objets en verre, en paille, en bois, en marbre, en métal, etc.

Dans un pays mondialement célèbre par sa production minière, on admire également une magnifique collection de bijoux d'or et d'argent. La guitare et le large chapeau rehaussent encore la beauté des jolies mexicaines au teint basané présentes à Beaulieu. Pays multiple, un des plus variés du monde. Pays jeune avec ses tours nouvelles, ses élégantes stations de vacances, ses autoroutes ;

pays ancien avec ses sites archéologiques datant de plus de vingt siècles. Pays au tourisme développé pour l'agrément des visiteurs de tous les âges et de tous les milieux. Pays trois fois et demi plus grand que la France avec sa capitale Mexico et ses 7,5 millions d'habitants. Ajoutons en bref que l'apiculture était aussi absente au pavillon mexicain ; les flots de miel du Yucatan plus spécialement, atteignent la Suisse depuis bon nombre d'années déjà et dans ce secteur précis une extension commerciale n'est pas indiquée.

Ici Zurich. Sur le plan national, afin d'illustrer de vivante manière l'amitié et l'unité confédérales, la foire a ouvert ses portes à la participation du canton de Zurich en qualité d'hôte officiel.

Dans la pénombre de la grande halle des congrès, un film sur trois écrans se déroulait et présentait aux visiteurs les réalités de la vie dans les différents secteurs économiques d'une grande ville mises en parallèle avec celles de la campagne. Une sorte de dialogue instructif s'établissait entre les trois écrans et représentait un tout très vivant rehaussé de temps à autre par l'apparition de jeunes ou de moins jeunes appelés à donner leur avis très franchement sur différentes questions posées. Le canton de Zurich qui compte à lui seul plus d'un million d'habitants (le cinquième de la population suisse), est un hôte de marque. Il s'efforce par un jumelage vaudois-zurichois de communes, par des échanges entre apprentis de l'industrie, des arts et métiers, par des concours organisés entre écoliers des deux cantons, de jeter des ponts pour se mieux connaître et créer des liens amicaux et durables.

Perspectives vaudoises. Remarquable exposition d'aménagement du territoire intéressant plus particulièrement les habitants des régions visées. On cherche à prévoir l'avenir car, c'est aujourd'hui que demain doit se faire.

Les jardins. C'est un véritable coup de baguette magique qui a été donné au centre de l'enceinte de Beaulieu. Splendeur et fraîcheur d'une diversité florale rehaussées par l'aménagement très réussi des bassins en gradins formant cascades.

La cour d'honneur des produits du sol. Elle a fait l'admiration de tous les visiteurs. Ici aussi, les modifications apportées sont à l'avantage des magnifiques produits exposés car partout où l'eau coule, il y a de la beauté, de la fraîcheur.

Belle et grandiose démonstration d'un progrès en voie de complet développement, partout dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat, des industries, des arts, etc. Telle est l'impression qui s'est dégagée d'une visite à la foire de Lausanne.

A l'occasion de son cinquantenaire, une plaque commémorative

en marbre a été scellée dans la halle de l'entrée principale, à la mémoire du premier président, M. Eugène Faillettaz qui a rempli cette charge de 1919 à 1945. Geste de gratitude envers l'un des plus infatigables pionniers d'une organisation modeste à ses débuts, mais grande et belle aujourd'hui.

Nous pensons faire plaisir à nos apiculteurs en leur annonçant que notre miel suisse a voisiné cette année, certains jours tout au moins, à proximité de la cour d'honneur des produits du sol.

C'est la Centrale de propagande laitière qui lui a prêté asile.

On s'est intéressé à notre miel ; les jolis bocaux de couleurs différentes ont attiré l'attention des visiteurs. On désirait aussi acheter du miel. Notre organisation à la grande foire de Lausanne est à revoir.

Ainsi, après de nombreuses années d'absence, notre miel a repris place au Comptoir et nous nous en réjouissons.

Le jubilé du cinquantième anniversaire du Comptoir suisse de Lausanne fut une parfaite réussite. Des voix autorisées se sont déjà exprimées en termes élogieux. En terminant, nous nous faisons un plaisir de citer les propos tenus lors de son allocution à la journée de l'information par le vice-président de l'Union suisse de la presse technique et professionnelle, M. Ed. Besançon :

« Conservez leur Comptoir aux Vaudois, car cette manifestation doit demeurer le dessert de leur automne ; conservez-lui son caractère qui permettra aux Confédérés et aux visiteurs étrangers de prendre un bain de Jouvence et — pourquoi pas ? — de bonne humeur.

Prospérité et longue vie au Comptoir suisse ! »

La Rédaction.

VÉTÉRANS DE 1970

Comme d'habitude, les vétérans doivent être annoncés au sous-signé par les comités de section. Aucune inscription personnelle ne sera prise en considération. Sont considérés comme vétérans les membres entrés en 1930 respectivement 1945, et totalisant 40 ou 25 ans d'activité **ininterrompue**. Les années ou périodes « creuses » seront déduites.

Dernier délai 31 décembre. Les retardataires seront admis sans garantie quant au délai de livraison. Nous comptons sur la diligence et le sérieux des intéressés.

Le préposé : *Ed. Bassin,*
1261 Marchissy,
tél. (022) 68 11 67.